

Demande de diagnostic d'assainissement non collectif

A remplir par le service

Dossier n° :

Date de réception par le
SPANC :

Date de réception par
le contrôleur :

Service Public
Assainissement Non
Collectif (SPANC)



SMEAPN
43 Quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tél : 01.64.28.85.01
contact@siaepnemours.fr

CONTRÔLE

ESEA
1, Bd de Québec
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 51 12 75
Fax : 02 38 51 06 23
Mail : spanc@esea.fr

L'arrêté de 27 avril 2012 fixe les modalités d'exécution de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif, notamment les règles d'évaluation de la conformité des dispositifs, afin de vérifier l'absence de dysfonctionnement, que le dispositif est existant, complet et non significativement sous-dimensionné, ainsi que l'absence de risque pour la santé et l'environnement.

Vous vendez votre habitation et ne possédez pas de rapport de contrôle antérieur du SPANC de moins de 3 ans, le notaire vous demandera de faire une demande de contrôle pour établir un diagnostic des ouvrages d'assainissement non collectif de votre habitation.

Le présent formulaire permet au SPANC d'instruire votre demande de contrôle

PROCÉDURES : A LIRE ATTENTIVEMENT

Le demandeur déclare :

- 1/ être le propriétaire de l'habitation ou disposer des autorisations nécessaires pour effectuer la demande d'intervention.
- 2/ rendre accessible la propriété le jour de la visite de diagnostic par l'agent du SPANC
- 3/ fournir tous les documents en sa possession relatif au système d'assainissement des eaux-usées (plan de projet, plan de réalisation, factures,...)

Le constat établi par l'agent du SPANC donnera lieu à un rapport contenant la description des ouvrages existants. Seuls **les ouvrages rendus accessibles**, notamment par le biais de regard ou trappe de visite, pourront faire l'objet d'un constat.

La prestation de diagnostic, **vous sera facturée ultérieurement par le Trésor Public**. Vous n'avez rien à régler lors de la visite.

Tarifs 2025 - Merci de cocher la case correspondante

- 214,50 € TTC (TVA 10%) sous un délai maximum de 16 jours ouvrés.
 269,50 € TTC (TVA 10%) si demande urgente, sous 8 jours ouvrés au maximum.

Le Propriétaire (du ou des bâtiments concernés par le diagnostic)

Nom

Date de naissance

Société (éventuelle)

Adresse postale actuelle

Adresse future si déménagement dans les 6 mois :

Portable

Localisation du bâtiment

Adresse (si différente)

Code postal

Référence(s) cadastrale(s) (Section(s) et numéro(s))

Nature du bâtiment

Type de bâtiment : Habitation individuelle habitée Habitation individuelle inoccupée
 Autre (préciser)

Pour une habitation individuelle :
Nombre de pièces principales (hors cuisine, salle d'eau...)
.....

dont nombre de chambres

Mode d'alimentation en eau potable et périmètres de protection

Alimentation en eau potable : Publique (réseau communal) Autre (source, puits...)

Existe-t-il un puits ou un forage concerné par le projet ou à moins de 35 m du projet ? Oui

Si oui, le projet se situe à quelle distance de ce puits ?

Quel usage en est-il fait (arrosage, alimentation en eau...) ?

Autres informations

A votre connaissance quels sont les ouvrages d'assainissement des eaux usées existants sur votre parcelle ?

(Fosse septique, fosse toutes eaux, bac dégraisseur, drains d'épandage, puisard ...)

Date de la demande

Adresser cette demande au

SMEAPN
43 Quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tél : 01.64.28.85.01
contact@siaepnemours.fr

Signature du propriétaire (ou représentant)

Nom

Qualité

Le paiement vous sera demandé par le Trésor Public

Nom et adresse du payeur

Par cette signature, vous déclarez avoir pris connaissance :

- des procédures vues en première page de cette demande
- des pièces complémentaires à fournir
- des modalités de facturation par le Trésor Public

Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

Veillez joindre son IBAN (RIB)